



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

-----  
**SEANCE du 5 juin 2025**

Le cinq juin deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

**Présents votant (41)**

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

**Ont donné pouvoir (7)**

Sylvie PHILIPPE à Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Francis THOMAS à Victor COULIN, David BALAUD à Raymond BILQUEZ, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Reynald GUYOT à Sophie TARAN, Hervé EPLE à Éric FRECHIN.

**Absents excusés (2)**

Luc GONDELBERG, Mickaël MUHLEMATTER.

**Absents non excusés (2)**

Arnaud CHOLLEY, Edith LUCIEN.

**Présent non votant**

Damien TAUNAY.

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

**DCC2025-50 Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Vu la délibération n°11-2014 en date du 7 janvier 2014 approuvant le règlement intérieur des sites périscolaires et extrascolaires ;

Vu la version actualisée du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires ;

Considérant que la suppression de la régie principale et des sous-régies des accueils périscolaires et extrascolaires implique une modification du règlement intérieur, dans son article 5, dédié à la facturation et au paiement des factures.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier l'article 5 du règlement des accueils périscolaires et extrascolaires détaillant les différentes possibilités de paiements des factures.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 5 juin 2025  
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon, 20 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état